

## Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 25 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

### Présents :

Lucette SPINHIRNY – Denis ARNDT - Daniel LEROY - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Ludovic CAMPITELLI - Daniel BRUNSTEIN - Mireille PELE - Patricia JAEGLE – Marie-Jeanne BASSO - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR – Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Benoît FREYBURGER - Claude KLINGER-ZIND - Didier SCHERRER

### Pouvoirs :

Valérie HAIDAR a donné pouvoir à Denis ARNDT  
Geneviève SCHOFF a donné pouvoir à Dominique SCHAFFHAUSER  
Carine NÄGL a donné pouvoir à Marie-Jeanne BASSO  
Marianne GEBEL a donné pouvoir à Lucette SPINHIRNY  
Dominique HEROLD a donné pouvoir à Patrice DUSSEL  
Frédérique MACQUET a donné pouvoir à Mireille WEISS  
Pascale CAZAURAN a donné pouvoir à Jean-Marc KEMPF  
Guy DAESSLE a donné pouvoir à Didier SCHERRER  
Dominique CHERY a donné pouvoir à Claude KLINGER-ZIND

### Absente excusée :

Maria FURLANO

Date de convocation : vendredi 18 janvier 2019

Présents : 19

Pouvoirs : 9

Votants : 28

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 25 janvier 2019.

## **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2018**

Le conseil municipal, par 24 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, adopte le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018.

## **3. Demande d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la restauration des chemins ruraux**

Rapporteur : Denis ARNDT

Chaque année, en collaboration avec le comité des affaires rurales, dont fait partie des représentants du syndicat viticole de Wintzenheim, la commune met en place un programme prioritaire de restauration des chemins ruraux. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Pour 2019, les projets qui peuvent être présentés concernent les chemins ruraux suivants :

- L'Oberbenzenweg,
- L'Obersoedlenweg,
- Le Baerentalweg appelé aussi le sentier du Saint-Joseph.

### **L'Oberbenzenweg**

Chemin rural situé dans la partie Nord-Ouest du quartier du Logelbach, d'une longueur de 400 mètres, il présente actuellement plusieurs nids de poules et autres déformations suite au passage de nombreux véhicules se rendant au collège Lazarre de Schwendi à Ingersheim.

Les travaux d'aménagement du chemin peuvent se décomposer de la façon suivante :

- Démolition des enrobés dégradés,
- Nivellement et compactage du fond de forme,
- Mise en œuvre et pose mécanique d'enrobé,
- Compactage,
- Balayage et nettoyage.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève 30.720 € H.T.

### **L'Obersoedlenweg**

Chemin rural secondaire dans le réseau viaire du vignoble communal, d'une longueur de 360 mètres, situé non loin des ruines du gîte d'étape romain, il présente actuellement des déformations et des arrachements d'enrobés important en certains endroits pouvant mettre en difficulté les exploitants viticoles.

La nature des travaux pour l'aménagement du chemin se décompose ainsi :

- Démolition des enrobés dégradés,
- Nivellement et compactage du fond de forme,
- Mise en œuvre et pose mécanique d'enrobé,
- Compactage,
- Balayage et nettoyage.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève 29.775 € H.T.

### **Le Baerentalweg**

Le Baerenthal, lieu de promenade très connu des Wintzenheimois, recèle un monument dédié à Saint Joseph d'où son appellation de sentier Saint-Joseph. Ce chemin situé à l'Ouest, au pied des collines boisées, d'une

longueur de 120 mètres, présente actuellement de très nombreuses déformations suite aux intempéries de ces dernières années.

Les travaux d'aménagement du chemin sont les suivants :

- Nivellement et compactage du fond de forme,
- Pose de pavés en gré,
- Pose de bordure béton,
- Mise en œuvre et pose mécanique d'enrobé,
- Compactage,
- Apport de terre végétale.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 41.389 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel pour les trois chemins s'établit de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Le Baerentalweg	41.389 €	Commune	61 130 €
L'Obersoedlenweg	29.775 €	Etat (DETR)	40 754 €
L'Oberbenzenweg	30.720 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>101 884 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>101 884 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les projets de restauration des chemins ruraux Oberbenzenweg, Obersoedlenweg et du Baerentalweg,
- Adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus représentant une dépense total d'un montant prévisionnel 101 884 € H.T
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux le plus favorable à savoir 40 % soit 40 754 € H.T,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe n°1 : Plan de situation du chemin rural duOberbenzenweg*

*Annexe n°2 : Plan de situation du chemin rural du Obersoedlenweg*

*Annexe n°3 : Plan de situation du chemin rural du Baerentalweg*

#### **4. Approbation du don de l'association « Courir Solidaire »**

Rapporteur : Daniel LEROY

L'association organisatrice du Marathon de Colmar « Courir Solidaire » à vocation caritative et humanitaire a remis des chèques de soutien aux deux projets retenus pour 2018, à savoir la salle sensorielle pour les enfants autistes de l'Institut Saint-Joseph de Colmar et le projet V@si du service d'onco-hématologie pédiatrique de l'hôpital de Strasbourg.

« Courir Solidaire » a également offert à chaque ville traversée par l'épreuve, dont Wintzenheim, un chèque de 1000 € en contrepartie de sa participation à l'animation de ce formidable rendez-vous sportif dont la popularité ne cesse de grandir.

La remise de ce chèque est assortie de la demande que cette somme soit attribuée par les collectivités à des associations locales œuvrant dans le secteur caritatif et médical.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le don de 1000 € avec la condition d'affecter cette somme à une association œuvrant dans le secteur caritatif et médical,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **5. Attribution d'une subvention exceptionnelle à Résonance**

Rapporteur : Daniel LEROY

Résonance est une association issue du rapprochement entre la Fondation Saint-Jean de Mulhouse et l'Association Caroline Binder. Ces deux établissements ont en commun d'avoir un ancrage historique dans l'action sociale et médico-sociale à destination des enfants.

Le don attribué à la commune par Courir Solidaire doit être destiné à une association locale œuvrant dans le secteur caritatif et médical.

Or, il s'avère que Résonance, dont un des sites est l'association Caroline Binder, est dotée du caractère local au regard de sa situation à Logelbach et répond également aux critères demandés.

Cette subvention serait destinée plus particulièrement au pôle Petite Enfance MECS de Caroline Binder (Maison d'Enfants à Caractère Social) au Groupe explorateurs/envol pour de l'achat de matériel pour le projet Babygym.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 1000 € destinée plus particulièrement au pôle Petite Enfance MECS de Caroline Binder (Maison d'Enfants à Caractère Social) au Groupe explorateurs/envol pour de l'achat de matériel pour le projet Babygym,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **6. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Commerçants et artisans de Wintzenheim (COWI)**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

L'association du COWI a sollicité la commune pour participer à l'achat de kits de communication du commerce de proximité en vue de la Journée Nationale du Commerce de Proximité qui a eu lieu le 13 octobre 2018.

Cette journée a vocation à valoriser les commerces de proximité auprès de la population mais également à fédérer les acteurs économiques locaux.

Certains commerces de la commune ont participé à cette journée. A raison de 26 € HT soit 31,20 € TTC par kit de communication, il est proposé que 10 kits soient subventionnés pour un montant de 312 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 312 € correspondant à l'achat de 10 kits à l'association des Commerçants et artisans de Wintzenheim (COWI),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 7. Adoption du budget Forêt 2019

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

L'Office National des Forêts établit les programmes annuels et réalise les travaux nécessaires à la gestion durable du patrimoine forestier.

Le budget d'exploitation proposé pour 2019 présente 41 878 € en dépenses et 73 870 € en recettes soit un excédent de 31 992 €.

Les dépenses correspondent au travail réalisé par les bûcherons, tous statuts confondus, pour effectuer le travail de coupes, de débardage et au suivi des chantiers.

Les recettes correspondent à la vente des bois d'un volume de l'ordre de 1069 m3 de bois façonnés et 593m3 de coupes en vente sur pied.

Dépenses		Recettes	
Régie (Bûcherons travaillant au syndicat mixte)	21 340 €	Recettes brutes	56 830 €
Bûcherons travaillant pour des entreprises	2 200 €	Coupe vente sur pied	17 040 €
Débardage	12 840 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ONF	3 244 €		
Autres dépenses (convention de gestion, suivi social, formation...)	2 254 €		
<b>Total</b>	<b>41 878 €</b>		<b>73 870 €</b>

En 2019, l'excédent d'exploitation évalué à 31 992 € couvre les travaux d'investissement envisagés pour un total de 10 290€ HT.

Programme de travaux :

Descriptif des actions	Montant estimé en € HT
Travaux sur limites et parcelles	3 580 €
Travaux de plantation sapins de Noël	1 310 €
Travaux sylvicoles (dégagement de plantation ou semi-artificiel...)	80 €
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	310 €
Travaux d'infrastructures (entretien des renvois d'eau sur 21 km)	4 620 €
Travaux touristiques (entretien des aires d'accueil et du sentier botanique)	390 €
<b>Total</b>	<b>10 290 €</b>

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal, par 26 voix pour :

- Adopte le budget d'exploitation 2019 dont les prévisions de coupes entre bois façonnés et bois sur pied telles que précisées,
- Donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'une vente groupée,
- Adopte le programme des travaux proposé pour 2019,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **8. Acquisition de la parcelle 77 section 33 – secteur du Kleinfeld**

Rapporteur : Denis ARNDT

Monsieur Benoit FREYBURGER va cesser son activité et souhaite vendre sa parcelle située au Kleinfeld n°77, section 33 d'une superficie de 7,37 ares.

Il s'avère que ce terrain se situe dans le périmètre d'un secteur d'habitat prévu pour l'urbanisation, éventuellement dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté. Ainsi, la commune se porterait acquéreur en fixant le prix à hauteur de 7 000€/are, soit 51 590 €.

*Monsieur Benoit FREYBURGER ayant quitté la salle du conseil municipal avant le débat, il n'assiste pas et ne participe pas au vote n'ayant pas donné pouvoir.*

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Claude KLINGER-ZIND avec pouvoir de Dominique CHERY ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Approuve l'acquisition de la parcelle n°77 – section 33 d'une superficie de 7,37 ares pour un montant de 51 590 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

*Annexe n°4 : Plan de situation de la parcelle n°77 – section 33*

## **9. Informations**

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

LOONIS HABITAT – M. MUNIER Roland : construction de 4 maisons individuelles d'habitation – permis valant division, 1, 1A, 3, 3A rue Adolphe Hirn – LOGELBACH

CABINET BILHAUT, Géomètres experts : division foncière en vue de construire, rue des Trois-Epis

M. PRUDAT Marc : réfection de la clôture, 72A route de Colmar

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. NICOLE Serge, Maire : aménagement – mise en conformité, 9 rue Herzog – LOGELBACH

M. ALTINTAS Sinan : modification de la casquette au-dessus du balcon + création d'un poteau sous la casquette + création d'une ouverture sur garage, 21 rue Haussmann - LOGELBACH

CONSEIL DEPARTEMENTAL – Mme KLINKERT Brigitte : mise en sécurité des désenfumages, 10 chemin des Confins – LOGELBACH

M. GOZUACIK Ferhat : ravalement de façades + changement des fenêtres + changement des tuiles, 52 rue Clemenceau

Mme TRUONG Catherine : création d'un mur + remise en peinture des façades, 1 rue Herzog – LOGELBACH

M. SCHMITT Claude : démolition d'un garage, 15 rue des Ecoles

M. RAMETTE Pierre : construction d'un abri de jardin, 5 avenue de Lattre de Tassigny

Mme PELE FERREIRA GARNIDO Maud : extension d'une maison individuelle, 1 rue du Docteur Pflimlin

SCI OBERLINDEN – Mme MABON Flavie : réfection de la toiture, 27 rue Oberlinden

SARL SOLARISA – M. DAPP Fabien : pose de 16 panneaux photovoltaïques, 6 rue Auguste Sontag

- **Manifestations** : Daniel LEROY

JANVIER 2019		
26 et 27		Représentations du théâtre alsacien de la Chorale Laurentia – salle Laurentia
26 et 27	9h à 17h	Prise de parole par l'expression théâtrale – auditorium de l'Arthuss
27		Tournoi futsal de l'ASW au COSEC
31	19h	Rétrospective du raid Amazone – auditorium de l'Arthuss
FEVRIER 2019		
02	11h	Cérémonie patriotique – Monument aux morts de Wintzenheim Suivie du vin d'honneur à la salle Laurentia
06	20h	Concert Step One – auditorium de l'Arthuss
07	18h45 à 19h45	Audition interclasse de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
08 au 10		Représentations du Théâtre de la Citerne – salle Laurentia
du 8 au 22		Exposition de Jean-Jacques Bollack – hall de l'Arthuss
13	15h	Spectacle Jeune Public «Pierre et le loup » - auditorium de l'Arthuss

- Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Fait à Wintzenheim, le 29 janvier 2019,

Le Maire,  
Serge NICOLE

